

VERSION DU 22 JANVIER 2020

VOTRE SECTEUR PASSE EN ZONE 30

**PARTAGEONS
LA RUE
POUR UNE VILLE
APAISÉE**



Reims.fr

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

SECTEUR

COURLANCY, PORTE DE PARIS, BOIS D'AMOUR

LES CHANGEMENTS ATTENDUS :

Pour rappel, la mise en zone 30 du quartier résulte de l'atelier de concertation mené par le conseil de quartier le 19 novembre 2019.

Toutes les mesures ci-dessous seront effectives à compter du 1^{er} trimestre 2020.

RUE RENÉ BOURGEOIS

Maintien de la situation existante sans mise en place d'un double sens cyclable

RUE EMILE CHEYSSON

Mise en sens unique de la circulation depuis la rue de l'Union Foncière vers et jusqu'à la rue de Mulhouse, fixation du stationnement côté pair avec matérialisation au sol

RUE ALEXANDRE RIBOT

- Mise en sens unique de la circulation depuis la rue du docteur Téhoueyres vers et jusqu'à la rue de l'Union Foncière
- Mise en sens unique de la circulation depuis la rue du docteur Téhoueyres vers et jusqu'à la rue Jules Siegfried
- Fixation du stationnement côté pair avec matérialisation au sol
- Pas de changement sur le tronçon de la rue du docteur Téhoueyres à la rue René Bourgeois

RUE DU DOCTEUR TÉCHOUÉYRES

Maintien de la situation existante

RUE RAOUL GÉNY

Maintien de la situation existante avec mise en place d'un double sens cyclable

RUE GEORGES PICOT

Mise en sens unique de la circulation depuis la rue du docteur Téhoueyres vers et jusqu'à la rue Alexandre Ribot, mise en place d'un double sens cyclable, maintien du stationnement alterné

EN ZONE 30, QUEL QUE SOIT MON MODE DE DÉPLACEMENT,

J'ADAPTE MA CONDUITE !

RUE SAINTE-GENEVIÈVE (DE LA RUE CAZIN À LA RUE DE COURLANCY)

Maintien de la situation existante avec mise en place d'un double sens cyclable

RUE CAZIN

- Maintien de la situation existante, sans mise en place d'un double sens cyclable, dans la partie comprise entre la rue Sainte-Geneviève et la rue Martin Peller
- Maintien de la situation existante dans la partie comprise entre la rue de l'Union Foncière et la rue Sainte-Geneviève

RUE DE L'UNION FONCIÈRE

Maintien de la situation existante avec mise en place d'un double sens cyclable sauf dans la partie comprise entre la rue Cazin et la rue de Courlancy

RUE DE MULHOUSE

- Inversion du sens de circulation existant, mise en sens unique de la circulation sans mise en place d'un double sens cyclable (piste cyclable le long du tramway) depuis la rue Georges Picot vers et jusqu'à la rue du docteur Téchoueyres (après autorisation des services de l'État vis à vis du tramway)
- Maintien de la situation existante dans les autres tronçons

RUE JEAN PUSSOT

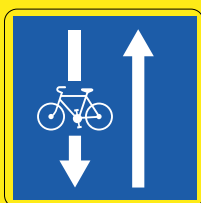
Maintien de la situation existante avec mise en place d'un double sens cyclable

RUE JULES SIEGFRIED

Mise en place d'un double sens cyclable

INTERSECTION RUE DU DOCTEUR TÉCHOUEYRES ET RUE ALEXANDRE RIBOT

Changement du régime de priorités avec la mise en place d'un stop rue du docteur Téchoueyres, dans les deux sens



ZOOM SUR LE DOUBLE-SENS CYCLABLE :

Les cyclistes, contrairement aux autres véhicules, peuvent circuler dans les deux sens de circulation. Une signalisation spécifique indique cette autorisation en entrée et en sortie de rue.

PLAN DE LA ZONE CONCERNÉE

